

Assemblée Générale Du GPPEP

15 juin 2013



Ordre du jour

- Introduction
- Rapport financier
- Rapport d'activité 2012-2013
- Rapport moral
- Action passées / Futures
- Election du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Introduction

- Nos équipes
- Le photovoltaïque résidentiel
- Le GPPEP approche les 2000 adhérents
- Les faits marquants
- L'état de la filière photovoltaïque

Rapport Moral



Point sur les Adhérents

Primo Adhérents toutes dates

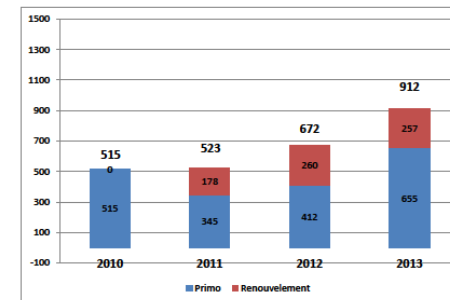
Année	2010	à	2013
Nombre d'adhérents :	1928		
Primo Adhérents :			
Collège 1 :	1505		
Collège 2 :	71		
Collège 3 :	346		
Collège 4 :	1		
Collège 5 :	4		
Collège 6 :	1		
Renouvelements :			
Collège 2 :	0		
Collège 3 :	0		
Collège 4 :	0		
Collège 5 :	0		
Collège 6 :	0		
Sociétaires :	0		
Total :	1928		
Total sans Doublons :	1892		
Date :	31/05/2013		

Adhérents 2013

Année	2013	à	2013
Nombre d'adhérents :	803		
Primo Adhérents :			
Collège 1 :	439		
Collège 2 :	12		
Collège 3 :	98		
Collège 4 :	0		
Collège 5 :	2		
Collège 6 :	0		
Renouvelements :			
Collège 2 :	13		
Collège 3 :	11		
Collège 4 :	0		
Collège 5 :	2		
Collège 6 :	1		
Sociétaires :	225		
Total :	803		
Total sans Doublons :	803		
Date :	31/05/2013		

AU 31/05	2010	2011	2012	2013
Primo	515	345	412	655
Renouvellement	0	178	260	257
Total	515	523	672	912

Adhérents au 31/05 de chaque année



- Chers amis bonjour,
- L'an passé je vous annonçais l'arrivée des éco délinquants malheureusement je ne m'étais pas trompé, ils sont même plus virulents que jamais mais grâce à Régis, Jean-François et Maurice ils ont de plus en plus peur du GPPEP et des avocats qui défendent nos adhérents. Par contre les relations avec les institutionnels du photovoltaïque EDF-OA ERdF sont actuellement au beau fixe Jean-Luc et Joël vous en diront plus tout à l'heure, les DDPP jouent le jeu et transmettent les dossiers à la DGCCRF qui devrait lancer cette année les premières procédures, nos relations avec les associations de consommateurs s'améliorent elles aussi, certaines n'hésitant pas à nous contacter pour avoir notre avis. Les actions menées avec les SDIS ont portées leurs fruits, une note opérationnelle nationale interne devrait rapidement voir le jour, l'ancienne faisait plus de 20 pages ! Celle-ci tiendra sur une seule ! Ils pourront même disposer du fichier ERdF des installations, les conventions sont signées ou en cours de signature. C'était une demande du GPPEP ! Passons aux mauvaises nouvelles maintenant : La concertation annoncée par le gouvernement s'annonce être du grand n'importe quoi, en morcelant les débats par type et par région on avance vers une multitude d'idées décousues et inapplicables nationalement. INsoCO vous vous souvenez ? Une certification autogérée par les installateurs dont le GPPEP était membre et bien on n'aura même pas fêté son premier anniversaire, enfin peut être qui si ! Joël notre président nous en dira plus tout à l'heure. Pour la première fois cette année nous n'avons eu aucun candidat aux élections du Conseil d'Administration pourtant croyez moi ça demande beaucoup moins de temps et d'efforts que de gérer des litiges. Comme le prévoit nos statuts le CA 2012 a donc nommé des membres afin de combler les postes vacants ! L'association va dépasser les 2000 adhérents et sociétaires qu'est ce que cela implique? L'an prochain un nouveau poste au CA va être ouvert et peut être même un second pour les adhérents non producteurs ! Le GPPEP va candidater pour être une association reconnue d'intérêt public avec tout ce que cela implique, une vraie reconnaissance des ministères: Il sera alors beaucoup plus difficile de nous attaquer ou dénigrer ! Pour tout cela et pour les projets que notre président va vous présenter nous avons besoin de bénévoles, quelque soit le temps que vous avez à consacrer au GPPEP celui-ci nous sera précieux.
- Didier, votre secrétaire.

Bilan des actions 2012-2013

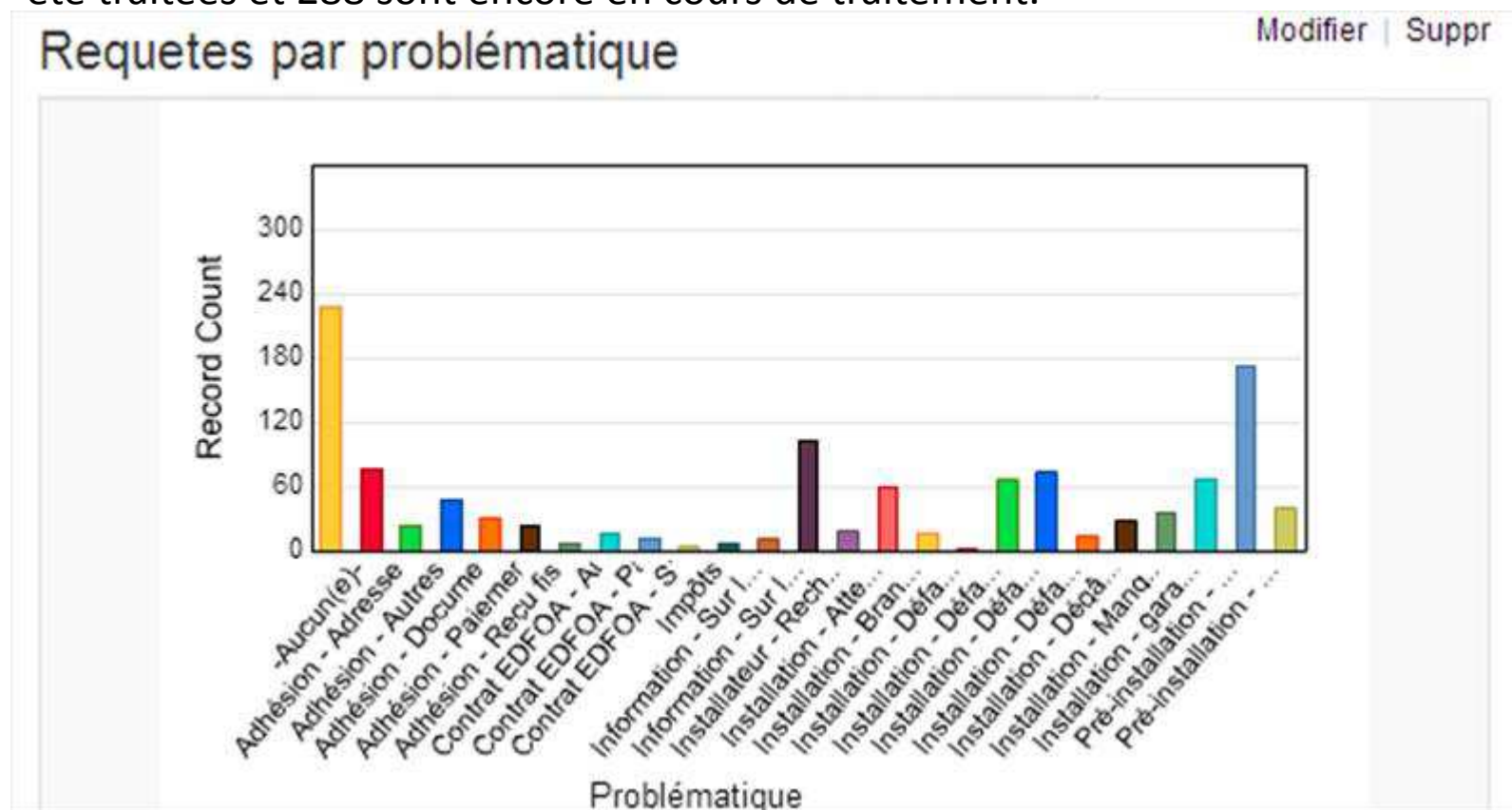


- Traitement et résolution des contrats S10 HES grâce à nos actions auprès du gouvernement et d'EDF OA. Plus de 4500 contrats sauvés suite à la saisine du conseil d'état et sa décision en mars 2012(actions députés/sénateurs)
- Mise en place de la facture dématérialisée avec EDF OA. Encore une demande du GPPEP avec phase de tests en avril et juin 2012, généralisation en septembre 2013
- Scheuten: recherche d'une solution technique en collaboration avec les installateurs et alerte vers nos élus.
- Mise en place d'un logiciel de traitement des courriels pour les sections litiges (Zoho) ce logiciel permet d'améliorer la gestion des aides de mieux suivre et de mieux attribuer ceux-ci et surtout de réduire la dépendance aux mails.
Inconvénients: moins de lisibilité pour certains
- Valorisation des heures de bénévolat de nos adhérents
- Lancement du projet d'une centrale citoyenne à Nantes
- Prise de parts du GPPEP dans des centrales « Energies partagées »
- Contre attaque du SIPR
- Mise à jour logiciel du site www.gppep.org et du guide

CELLULE LITIGE

- Un trop petit nombre de personnes pour un énorme travail réalisé!

Depuis la mise en place de Zoho plus de 1 300 demande d'aide de toute nature ont été traitées et 288 sont encore en cours de traitement.



Litiges en 2012

- Une équipe qui se renforce pour un énorme travail réalisé
- Plus de 4500 courriels reçus (+ suivi forumS)
- 540 dossiers = personnes aidées, et le plus souvent « sauvées »

- Et ça continue en 2013 !!!
plus de 3000 courriels provenant de 460 victimes reçus sur les 5 premiers mois

Qui contacte Litige

- Disparition des installateurs d'origine
 - soucis techniques ponctuels, SAV, garanties ...
 - déconvenues de certaines promesses commerciales
« optimistes »
- - attestation manquante
- Arnaque sur Vente
 - les victimes se rendent compte qu'elles ont été trompées par un commercial mais ne parviennent pas à s'en sortir
- Les « institutionnels » (EIE, CLCV, Que Choisir , Les Installateurs ...meme EDF renvoie sur le GPPEP...)

Les ECO-DELINQUANTS toujours présents !!!

- Manœuvres délibérées de certaines sociétés qui arnaquent des centaines de victimes
- - ex Next Génération - Groupe Solaire De France
- - Vivaldi - Optimeo
- - Planet Solaire - France Solaire
- - Rev Solaire - Ouest Alliance
- - Tendance Eco Habitat

Les méthodes des escrocs

- Des mensonges éhontés
(crédit d'impôts, envoyés par EDF, « gratuit »)
- Des kits artificiels pour maximiser C.I et les possibilités de surfacturation
PV + Eolien + Chauffe-eau Thermodynamique
- Prétendre qu'il s'agit d'une candidature
« maison verte » et pas d'une commande
- Le commercial remporte tous les documents signés sans copie à la victime

LITIGES EDF OA

2012

janvier	février	mars	avril	mai	juin	
131	90	61	56	51	25	414

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
27	9	11	6	4	3	60

2013

janvier	février	mars	avril	mai	juin	
6	6	1	4	1	0	18

- 3500 mails envoyés/reçus depuis l'AG 2012.
- Baisse significative des dossiers vers EDF OA.
- Décision de changer l'adresse : "litige_edfoa@gppep.org" en "aide_edfoa@gppep.org"
- Attestation installateur

Les installateurs ont obligation de délivrer une attestation à leur client. Certains d'entre-eux n'ont pas respecté la réglementation et n'ont pas remis cette attestation obligatoire.

Le GPPEP a fourni à 250 producteurs, les adresses d'installateurs pouvant leur rédiger cette attestation manquante, nécessaire pour recevoir leur contrat d'achat de la part de EDF OA.

Les installateurs ont engagé leur responsabilité pour remplir ces attestations et aider les clients.

- Dématérialisation facture

Le GPPEP est à l'origine de la demande à EDF OA du besoin de rédiger sa facture via Internet et du paiement par virement. Nous avons fourni à EDF OA des producteurs volontaires pour tester cette facture dématérialisée.

Première phase de tests effectués en avril 2013.

Seconde phase de tests cet été :

EDF OA va envoyer un mailing à tous les producteurs particuliers facturant en juillet ou en août et retenir les 1000 premiers qui se porteront volontaires.

Mise en place prévue septembre 2013....



S'informer

L'obligation d'achat photovoltaïque

Actualités

CHANGEMENT D'INDICES INSEE

L'INSEE vient d'annoncer l'arrêt de la publication de l'indice FIM0ABE0000 base 100 en 2005. Il est remplacé par l'indice FIM0ABE0000 base 100 en 2010 à compter du 29 mars 2013. Cet indice participe à la détermination du coefficient L, inscrit dans votre contrat d'achat d'électricité. EDF se rapproche actuellement des pouvoirs publics pour définir les modalités de mise en œuvre de cette évolution.

Attention, si votre date de début de période de facturation est antérieure au 29 mars, vous pouvez établir votre facture avec les indices publiés avant cette date.

MAJORATION TARIFAIRE POUR LES PANNEAUX PROVENANT DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Le 31 janvier 2013, les pouvoirs publics ont publié deux arrêtés datant du 07 janvier 2013, venant modifier et compléter celui du 04 mars 2011, fixant les conditions d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil.

→ arrêté du 7 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 4 mars 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

Cet arrêté met en œuvre les annonces de la feuille de route pour la transition écologique, selon laquelle : « Les volumes cibles déclenchant l'ajustement tarifaire pour les installations de petite taille seront immédiatement significativement revus à la hausse, en prenant en compte le retour d'expérience sur les projets effectivement réalisés depuis mars 2011. [...] La baisse annuelle des tarifs d'achat sera plafonnée à 20 % . »

→ arrêté du 7 janvier 2013 portant majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

Cet arrêté met en œuvre les annonces de la feuille de route pour la transition écologique, selon laquelle : « Les tarifs d'achat seront assortis d'une bonification d'au plus 10% en fonction de l'origine des composants des panneaux photovoltaïques. »

La principale évolution concerne la possibilité de bénéficier d'une majoration de 5% ou 10% selon les critères d'origine des panneaux au sein de l'Espace Economique Européen.

Pour bénéficier de ces majorations, l'arrêté précise que le producteur doit nous faire parvenir plusieurs documents **avant la mise en service de l'installation. Ils permettent le contrôle du respect de la réglementation de l'installation. Des contrôles complémentaires pourront être réalisés après la mise en service.**

A fin de vous aider dans vos démarches contractuelles, et notamment celle visant l'obtention de cette majoration, un guide a été spécialement créé.

→ [guide du producteur contrat S11M](#)

Quelques semaines après le dépôt d'une Demande Complète de Raccordement auprès des services d'ERDF, nous vous adresserons directement ce guide accompagné des attestations pré-remplies des informations spécifiques à votre projet.

→ modèles de documents

Pour toutes questions, nos gestionnaires sont à votre écoute au 0891 70 01 30 (0,225 €/minute + coût opérateur depuis un mobile), du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES ENTRE EDF ET LES FEDERATIONS DE PRODUCTEURS D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE:

- Je télécharge le compte-rendu de la rencontre du 24 mai 2012
- Je télécharge le compte-rendu de la rencontre du 05 octobre 2012
- Je télécharge le compte-rendu de la rencontre du 22 février 2013

CONTRATS S10HES:

Les pouvoirs publics ont clarifié les conséquences de la décision du Conseil d'Etat du 12 avril 2012 qui avait conduit à l'arrêt de la production et de la signature des contrats de type S10 HES. EDF OA reprend le processus normal de gestion des contrats S10 HES. Dans le cas où l'échéance de facturation est dépassée, les producteurs concernés recevront avec leur contrat un modèle de facture pré-renseignée dont ils n'auront que les index et la quantité facturée à indiquer.

NOUVEAUX LIVRETS D'AIDE AUX PRODUCTEURS:

- 4 nouveaux livrets d'aide aux producteurs sont disponibles :
- Que dois-je faire dans le cas d'une vente d'un bien équipé de panneaux photovoltaïque ?
- Que se passe-t-il lors du changement de mon compteur ?
- Que se passe-t-il en cas de destruction ou de dépose de mon installation ?
- Comment est prise en compte l'augmentation de puissance de mon installation ?



L'obligation d'achat photovoltaïque

Vos factures

Mode de facturation choisi : À LA CHARGE DU PRODUCTEUR ?

Producteur : JEAN LUC
Références : BTA0122521
Puissance installée : 2,94 KWC INTÉGRÉS

Période de facturation	Référence facture	État	Date de facture	Action
du 02/03/2012 au 01/03/2013	E1306513151702	Terminée	23/03/2013	Facture PDF Voir l'historique
du 02/03/2011 au 01/03/2012	33155104550510	Terminée	14/06/2012	Facture PDF Voir l'historique
du 02/03/2010 au 01/03/2011	10805103504005	Terminée	14/06/2012	Facture PDF Voir l'historique



L'obligation d'achat photovoltaïque

Votre compte utilisateur

1. Identification | 2. Installation | 3. Mode de facturation et de règlement | 4. Historique

Vous utilisez actuellement le mode de facturation : À LA CHARGE PRODUCTEUR

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS MODES DE FACTURATION?

Vous utilisez actuellement le mode de règlement : PAR CHEQUE

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT?

Ordre : JEAN LUC

Adresse d'envoi : 83136 ROCBARON

Votre compte utilisateur



1. Identification | 2. Installation | 3. Mode de facturation et de règlement | **4. Historique**

Filter by period :

Filter by invoice reference :

Date de modification	Champs	Ancienne valeur	Nouvelle valeur	Auteur
27/05/13 14:56	Connexion producteur			 JEAN LUC
27/05/13 14:50	Connexion producteur			 JEAN LUC
19/04/13 19:16	Connexion producteur			 JEAN LUC
18/04/13 18:29	Facture.statutFactureActif	Emise	Terminée	Automatique
18/04/13 18:29	FactureancienIndexNonConsommation		0	Automatique

- Nouveauté

EDF OA envoie un mail pour confirmer la bonne réception de la facture papier et la date de l'envoi du chèque.

ET DEMAIN :

- INSOCO à la sauce GPPEP: pourquoi quand comment ?
- Restructuration de la cellule litige
- La restructuration du GPPEP et l'impérieuse nécessité d'étoffer le cercle rapproché
- Association d'intérêt public !
- Le GPPEP dans les régions oui ou non

Le dossier brûlant Insoco

- Le label Insoco INSOCO rappel
- Bureau
- CA
- Membres
- Cotisation
- Buts
- Moyens humains

Nouveau conseil d'administration



MEMBRE DU CA

- THOMAS FOURNAISE seul volontaire
- JEROME CULIEZ Elu par les adhérents
- ROGER ZENSS Elu par les adhérents
- David TREBOSC membre fondateur
- DOMINIQUE MOUTON Membre fondateur
- Président du GPPEP: Joël Mercy

Nota: Le nombre des membres du CA étant pair la voix du président sera prépondérante en cas d'égalité

Questions-Réponses

A vous la parole !



Le mot de la fin du président

Clôture de l'assemblée générale

